

REVUE DE JURISPRUDENCE SOCIALE (RJS)

Titre

Revue de jurisprudence sociale (RJS)

Date

1989

Éditeur(s)

Francis LEFEBVRE

Support

Papier
Base de données en ligne

Autre format

Electronique (Base Navis)

Type de document

Revue

Périodicité

Mensuelle

Source du droit

Jurisprudence

Domaines du droit

Droit social et du travail
Droit privé

Contenu

Etudes et doctrine : commentaires de la jurisprudence marquante ou conclusions des avocats généraux à la Cour de Cassation ou des commissaires du Gouvernement lorsqu'elles apportent un éclaircissement sur un point de

droit ou font la synthèse d'une question.

Des chroniques sont consacrées régulièrement au droit communautaire ou international.

Décisions jurisprudentielles : sélection des arrêts de la Cour de Cassation, du Conseil d'Etat, de la Cour de justice des Communautés européennes et des cours d'appel. Les arrêts sont publiés en texte intégral et font l'objet d'une analyse et d'observations afin de les rattacher à la jurisprudence antérieure.

Type de classement

Méthodique :

- L'essentiel de l'actualité
- Etudes et doctrine
- Décisions du mois

Clefs d'utilisation

Dans chaque numéro mensuel :

- sommaire
- table des décisions analysées
- liste des abréviations

Dans les tables annuelles :

- table méthodique : reprend toutes les décisions analysées dans les différents numéros de la revue au cours de l'année
- table chronologique des arrêts analysés
- liste des chroniques, études et conclusions
- liste des abréviations

Les décisions de jurisprudence reproduites dans la RJS (antériorité : 1989) sont comprises dans le "Navis Social" aux éditions Francis Lefebvre.

Notes

Fiche documentaire réalisée par Lucienne DEDIEU-URIOS (BU Toulouse 1), mise à jour par Nadine Deniaud et Laurence BAUDET (SCD Lyon 3)

Liens

<http://doc.evl.fr>

Date de création

07-11-2016

Date de mise à jour

25-09-2017

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative Commons](#)



Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).